

## **Assemblée Générale USN du mercredi 12 mars 2025**

à 19 heures, salle communale de Nyon

La Présidente ouvre la séance à 19h15, en remerciant tous les présidents, présidentes et les membres des sociétés locales qui sont présents. Elle salue la présence de M. Daniel Grandjean, Président du Conseil Communal de M. Olivier Riesen, Municipal et de Mme Odile Rochat, Cheffe du Service sports, manifestations et maintenance.

1. **Liste des présences** : 95 sociétés convoquées, 37 sociétés présentes, 29 excusées et 29 absentes.

2. **Nomination des scrutateurs** : 2 scrutateurs sont nommés.

3. **Approbation de l'ordre du jour** :

L'ordre du jour tel que proposé est approuvé à l'unanimité, sauf une abstention.

4. **Approbation du PV de l'AG 2024** : Il est approuvé à l'unanimité, sauf une abstention.

Puis la parole est donnée à M. Grosjean qui nous transmet les salutations du Conseil Communal. Il souligne l'effort des sociétés locales de la ville, sociétés qui représentent la qualité de vie au sein de la commune. Il les remercie chaleureusement.

5. **Admissions – démissions – radiations - Modifications**

**Demandes d'admissions** :

3 sociétés ont demandé leur admission. Il s'agit de :

- Le COV, conservatoire de l'Ouest Vaudois
- E- LVET
- L'Association Interculturelle de Nyon

La parole leur est donnée pour se présenter.

- Le COV : c'est une fondation qui comprend Rolle, Morges et Nyon. Les buts sont : Dispenser un enseignement musical, favoriser la pratique dans les domaines classique, jazz et autres formes artistiques
- E-LVETS : C'est une association dont les buts principaux sont de démocratiser le e-sport ou sport électronique, les jeux vidéos, etc

- L'Association interculturelle : Créée en 2009, elle regroupe les associations des émigrés. Le but est d'organiser une fête annuelle à Nyon qui a lieu à Rive. Elle se déroule depuis 16 ans. (danses, repas traditionnels, musique. Actuellement 6 associations.

Pas de questions. Les 3 demandes ont été acceptées, sauf une abstention.

### **Démissions :**

Triana a démissionné suite à plusieurs mésententes avec notre caissier. Si cette société désire réintégrer l'USN, le comité s'est engagé à ce que soit sans passer par une nouvelle demande d'adhésion ni les frais d'inscription et la majorité du comité a approuvé cette décision.

APEN, l'Apiculture, Théophile et le Film vert.

### **Radiations :**

3 membres n'ont pas payé leur cotisation depuis 3 ans. Un mail a été adressé et on attend des nouvelles. Un contact sera pris avec l'ASSN qui a peut-être une information. Le comité propose d'attendre l'année prochaine pour prendre une décision.

Décision approuvée par l'assemblée.

## **6. Rapport de la Présidente :** Publié sur le site.

## **7. Rapport du Caissier :**

Avant de passer la parole au caissier, la présidente donne un complément d'information.

Suite à la remarque pertinente d'un membre lors de la présentation des comptes à l'AG 2024, nous avons adapté le plan comptable à la structure de notre société.

Dans ce contexte, la présentation des comptes pour l'exercice 2024 sont en conformité du plan comptable désormais en vigueur. Le comité a approuvé ces modifications.

N. Mader prend la parole. Les comptes figurent sur le site internet et sont affichés à l'écran. L'année 2024 boucle avec un bénéfice de Fr. 2'600.75. M. Mader donne quelques explications

## **8. Rapport des vérificateurs des comptes :**

Le rapport des vérificateurs est lu par le Hockey Club. Le bénéfice 2024 est de Fr. 2'600.75. Le compte capital se monte à Fr. 28'521.20 après transfert du bénéfice. Le Bilan est de Fr. 56'572.80. Le Fonds de réserve figure pour Fr. 28'051.60

## **9. Discussion et approbation des rapports :**

Une question est posée par M. Girard du Ski-Club. Le poste débiteurs figure à l'actif pour Fr. 6'380.00. M. Girard demande ce qu'il en est. M. Mader, président de la commission des lotos lui répond. Pour les lots des lotos on achète des bons auprès de la Commune, Manor, Migros. Or maintenant il faut payer d'avance, ce qui a été fait en décembre. Le remboursement est demandé ensuite aux sociétés organisatrices, ce qui se fait en janvier en principe. La parole n'est plus demandée.

Approbation des rapports en blocs. Tous les rapports sont acceptés à l'unanimité.

## **10. Jubilaires :**

Aucune société. Il est rappelé aux sociétés qu'elles doivent nous informer de leur jubilé.

## **11. Nominations statutaires :**

A) Présidente : M. Jaques Magnin présente Mme Maria-Eva Giardiello pour sa propre succession. Personne dans la salle revendiquant ce poste, elle est réélue par acclamation.

B) Le Comité : La Présidente nomme les membres du comité qui se représentent. Werner Mader, Jaques Magnin, Françoise Clerc, Inès Abeya, Céline Baumgartner, membres, sont d'accord pour une nouvelle année. M. Anastase Démétriadès, président de l'Association 07.11 propose de rejoindre le comité, ce qui est accepté ainsi que Notburg Rottach (membre de la commission des lotos).  
Tout le monde est élu ou réélu.

La présidente rappelle que contrairement à la présidence, qui fait l'objet d'un vote particulier, le reste du comité est nommé sans attribution de fonction précise, et des changements sont possibles.

C) Nomination des vérificateurs :

Le Handball club, principal, le Judo-team 2ème et le Kiwanis Club suppléant

## **12. Nomination de la Commission des lotos :**

Le président Werner Mader démissionne de la commission.,

Se présentent ou représentent : Françoise Clerc, Jaques Magnin, Céline Baumgartner, Inès Abeya, Notburg Rottbach. Cette dernière a accepté de reprendre la présidence. Maria-Eva Giardiello présidente USN membre de droit. On cherche une ou deux personnes de plus. Mme Rottbuch remercie M. Mader qui lui a tout appris.

**13. Information sur les lotos :**

Les lotos 2025 se sont très bien passés. Mm Rottbach relève que le loto fribourgeois à l'essai cette année s'est bien déroulé. Un sondage a été fait.

**14. Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle :**

Le comité propose le statut quo, soit :

Fr. 50.00 admission

Fr. 30.00 cotisation annuelle.

Ces montants sont acceptés à l'unanimité.

**15. Compétence financière du comité :**

La compétence est actuellement de Fr. 3'000.00. Le comité propose le statut quo, ce qui est accepté à l'unanimité.

**16. Rappel de l'article de l'art. 15**

Dès 2022 : Fr. 30.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG et non excusée.

Fr. 0.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG mais excusée.

Avant les divers, la parole est donnée à M. Riesen. Ce dernier donne le bonjour de la Municipalité et remercie les sociétés pour leur engagement. Il parle du début des travaux du centre sportif de Colovray et des projets du Parc Perdtemps et de la rénovation de la salle communale, monument classé.

**17. Propositions individuelles et divers :**

Question du comité : Peut-on transmettre vos coordonnées comme des mails de contact qui ne sont pas sur vos sites ou sur Nyon.ch ou préférez-vous que nous les renvoyions uniquement sur vos sites internet ? A la demande de l'AG un courrier sera envoyé.

Nous cherchions un local et nous avons trouvé la solution auprès de la commune de Nyon qui en est remerciée.

L'USN a maintenant une page Facebook. Les sociétés peuvent partager leurs informations et les transmettre à Mme Baumgartner qui la tiendra à jour.

Une dernière information : L'USN est inscrite aux archives communales. Les sociétés peuvent y déposer les leurs.

Puis la parole est donnée M. Démétriades qui nous donne des précisions sur les concerts organisés en 2025.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée 20 h 15

Françoise Clerc/ 24 mars 2025.